

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2023/07/03D

OBJET : M.2023-012C – Avenant n°1 – Diagnostic de la qualité environnementale des sols avec la société IDDEA – Approbation

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise » par la Commune,

VU l'offre technique et financière n°IDD230148 de la société IDDEA, sise 289 Boulevard Duhamel du monceau à OLIVET (45160) proposant un diagnostic de qualité environnementale des sols,

VU la Décision du Maire n°2023/03/03D du 09 mars 2023 acceptant cette offre,

CONSIDERANT que des analyses complémentaires ont été nécessaires,

VU l'offre technique et financière n°IDD230148_C1 de la société IDDEA, sise 289 Boulevard Duhamel du monceau à OLIVET (45160),

VU le budget communal,

DECIDE

Article 1^{er}. – Un avenant au contrat initial est signé entre la société IDDEA et la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société IDDEA.

Fait à Othis, le 12 juillet 2023.

Le Maire,

Bernard CORNEILLE

